

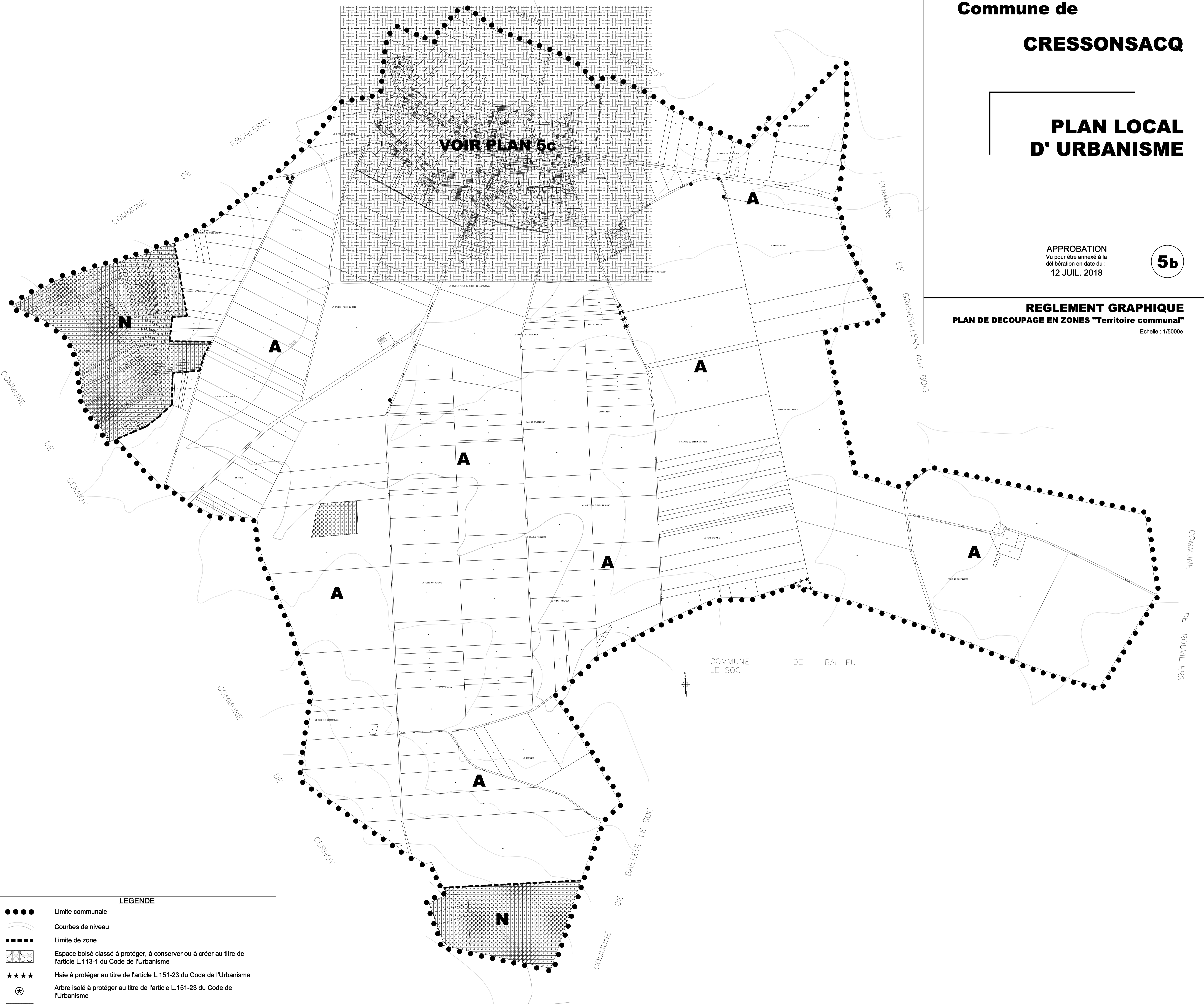
Commune de CRESSONSACQ

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
12 JUIL. 2018

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"
Echelle : 1/5000e



LEGENDE

- Limite communale
- Courbes de niveau
- Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- ★★★★ Haie à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ⊕ Arbre isolé à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger